

Objet : enquête publique pour le déclassement d'un terrain du domaine public communal au lieudit « les Ayes ».

Le Maire de Villard Saint Pancrace,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 141-3 à 5 et R 141-4 à 11 du Code de la Voirie Routière,

VU la délibération n°2020-118, du 29 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal demande le déclassement d'une bande de terrain prise sur le domaine public communal au lieudit « les Ayes » en bordure de la parcelle cadastrée n°310 section B et d'une superficie de 10 m² environ en vue d'un échange de terrain avec Mme PUZO Claudette

ARRETE

ARTICLE 1 : Le projet de déclassement est soumis à l'enquête prévue par les articles du Code de la Route précités.

ARTICLE 2 : le dossier mis à l'enquête comprend :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un exemplaire du présent arrêté
- Un exemplaire de la délibération susvisée
- Un registre d'enquête.

ARTICLE 3 : Ces pièces seront déposées à la mairie pendant 15 jours consécutifs du lundi 22 février 2021 au lundi 8 mars 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouvertures du secrétariat et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 4 : Les observations formulées par le public seront consignées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 5 : Monsieur FINE Jacques, retraité, domicilié à Villard St Pancrace, Lotissement l'Eglantier, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie, le premier jour de l'enquête, soit le lundi 22 février 2021 de 14h à 15 h ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 8 mars 2021, de 16 h 30 à 17 h 30. Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées à la mairie par la Poste.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de 15 jours visé à l'article 3, Monsieur le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier au Maire après avoir mentionné ses conclusions.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché pendant 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête aux lieu et place habituels, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Villard St Pancrace, le 13 janvier 2021

Le Maire,

Sébastien FINE

